Dr Denis ERNI Boîte Postale 408 1470 Estavayer-le-Lac Tél.: 079 688 34 30

http://www.swisstribune.org/

Recommandé & Personnel Procureur Général Fabien GASSER Place Notre-Dame 4 Case Postale 1638 1701 Fribourg

Estavayer-le-Lac, le 10 juin 2018 http://www.swisstribune.org/doc/180610DE_FG.pdf

<u>Votre courrier du 27 avril 2018 / Plainte pénale déposée à Berne / Mise en demeure d'expliquer votre comportement</u>

Monsieur le Procureur Général,

Jeudi 7 juin, j'ai reçu contre signature, la copie¹ du courrier que vous avez adressé au Tribunal de la Broye le 27 avril 2018, en le signant de votre main, auquel vous demandez de prononcer la demande de mainlevée définitive pour des prétendus frais liés à une ordonnance de votre adjoint : le Procureur général adjoint, Raphaël BOURQUIN. Apparemment, votre service financier a relevé qu'il y a une plainte pénale contre organisation criminelle et ils vous ont laissé signer la requête plutôt que de violer les Valeurs de la Constitution fédérale.

De l'approche des « NETIZEN » pour lutter contre la corruption

Nos amis, les NETIZEN sud-coréens, attachés au respect des Valeurs de leur Constitution, ont montré que le monde digital leur a permis de faire tomber la Présidente de leur pays, Park Geun-Hye, impliquée dans une vaste affaire de corruption.

Je vous rappelle qu'ils ont simplement rendu public sur le NET les agissements des personnes impliquées dans cette affaire de corruption, ce qui est devenu insoutenable pour une partie de leurs élus qui ne voulaient pas être associé à ce scandale.

Ces élus, sous cette pression de l'information vérifiable par chacun grâce aux technologies digitales et aux enregistrements de surveillance, ont finalement décidé de destituer leur Présidente suite à ces éléments rendus visibles sur le NET.

Comme vous le savez, j'appartiens au monde des NETIZEN et je rends simplement public et visible votre comportement de Procureur général, qui s'est engagé par Serment à respecter la Constitution fédérale et qui a l'obligation de veiller à ce que chaque citoyen ait ses droits fondamentaux garantis dont l'accès à des Tribunaux neutres et indépendants.

_

¹ http://www.swisstribune.org/doc/180427FG_TB.pdf

Votre dossier incomplet et trompeur face à la faille critique du système judiciaire que vous avez occulté dans votre requête envoyée au Président du Tribunal.

Dans votre requête du 27 avril 2018, vous oubliez de mentionner au Président du Tribunal que votre adjoint, le Procureur Raphaël BOURQUIN, fait l'objet d'une plainte pénale suite à un abus d'autorité qui a servi à établir ces prétendus frais judiciaires.

Vous n'avez pas plus mentionné que la plainte pénale n'a pas encore été instruite par un Tribunal indépendant comme le garantit la Constitution fédérale.

Vous avez encore moins mentionné que vous êtes directement impliqué dans cet acte de forfaiture suite à la faille critique du système judiciaire à l'origine de ces frais comme l'attestent les correspondances que nous avons échangées.

Vous n'avez jamais cherché à justifier votre comportement face à la faille critique du système judiciaire que j'ai récemment rappelée dans mon courrier² à votre adjoint et aux Autorités, en montrant qu'il prend vraiment le 90 % des citoyens pour des cons.

Comme la plupart de ces faits sont publiés sur internet avec l'approche « NETIZEN » et que vous le savez, je ne répète pas ces éléments.

Chaque citoyen peut s'informer directement sur ce que vous saviez sur cette affaire dont le fonctionnement de la faille critique du système judiciaire, notamment sur le lien internet suivant :

http://www.swisstribune.org/2/f/new.html

Chaque citoyen peut apprécier la manière dont vous protéger les intérêts d'une élite minoritaire, lâche et malhonnête, qui travaille contre l'intérêt de la majorité des citoyens, en violant de manière crasse les Valeurs de la Constitution fédérale et en jouant avec les trafics d'influence et de la corruption.

Mise en demeure de justifier votre comportement dans ce contexte donné

Comme il y a une plainte pénale déposée à Berne suite à cette faille critique du système judiciaire et que vous continuez à l'exploiter en toute connaissance de cause, par la présente je vous mets en demeure dans les 10 jours de justifier par écrit vos agissements de Procureur général auprès des Commissions de surveillance du Parlement à Berne et du Grand Conseil fribourgeois et surtout vis-àvis de nos concitoyens, alors que vous connaissiez parfaitement la faille critique du système judiciaire. Je vous demande de me copier.

En particulier je vous mets en demeure de vous référer aux éléments que j'ai encore rappelé, le 1^{er} mai à votre adjoint dans le courrier se trouvant sous le lien internet suivant :

http://www.swisstribune.org/doc/180501DE_RB.pdf

pour justifier votre comportement, alors que plusieurs élus et personnalités - *que le Ministère Public fait passer pour des cons* - ont tout de suite compris pourquoi les droits fondamentaux étaient violés avec la faille critique du système judiciaire.

2

² http://www.swisstribune.org/doc/180501DE_RB.pdf

Je copie ce courrier aux Commissions de gestion et également au Ministère Public de la Confédération et à Alain BERSET qui sont concernés par la faille critique du système judiciaire.

Selon l'approche NETIZEN, je publierai votre prise de position sur le NET en prenant comme critère le respect des Valeurs de notre Constitution fédérale pour me positionner.

A cet égard je vous invite à écouter l'émission de TEMPS PRÉSENT du 31 mai 2018, qui a mis un nom les processus qui permettent à Me Foetisch et son organisation criminelle de ne pas respecter les Valeurs de la Constitution fédérale. Ce nom s'appelle : « Corruption passive ».

Ce qui signifie que l'ancien juge fédéral Claude ROUILLER, qui a rédigé un faux rapport pour protéger des magistrats, et ceux qui l'ont mandaté seraient lié à un scandale de corruption passive, soit un scandale du même type que celui qui a éclaboussé la Présidente sud-Coréenne et son entourage.

Je vous rends attentif que ce scandale pourrait éclabousser le Ministère Public Fribourgeois pour différentes raisons dont la plainte pénale de Me Foetisch dirigée contre mon avocat qui avait été suspendue par le Ministère public. Cette plainte faisait de mon avocat un véritable otage du Ministère Public fribourgeois, point sur lequel, il serait aussi souhaitable que vous fournissiez des explications aux Commissions de gestion, plutôt que de réclamer des frais pour empêcher que ces comportements indignes d'un Etat de droit ne puissent pas être rendus publics!

Dans l'attente de ces explications, je vous transmets, Monsieur le Procureur général, mes salutations cordiales

Dr Denis ERNI

Document numérique avec annexes : http://www.swisstribune.org/doc/180610DE_FG.pdf